

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Villa des Amis	Numéro de permis 2008306	Date d'inspection Le 31 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée		Numéro de téléphone (506) 394-3573	
Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	10 févr. 2023	
Commentaires :			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement.	12(0.1)(b)(i-iii)	10 févr. 2023	
Commentaires :			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	03 févr. 2023	
Commentaires : La porte de la clôture reste ouverte en tout temps. La porte n'est pas déblayée.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	03 févr. 2023	
Commentaires : La barrière est bloquée par la neige et la glace			
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	28 févr. 2023	31 janv. 2023

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Maintenant conforme, nouveau matelas est arrivé.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de mon suivi de surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion avec l'administratrice,</li> <li>- • les aires de jeu extérieures doivent demeurer accessibles;</li> <li>- • les barrières et les sorties doivent être exemptes de neige et de glace. Les barrières et les portes doivent s'ouvrir et se fermer facilement.</li> </ul> <p>De plus, nous avons soulevé le point que : p.58 (manuel de l'exploitant)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeux extérieurs sont importants pour le développement sain des enfants. On s'attend à ce que tous les enfants, y compris les nourrissons, jouent à l'extérieur tous les jours.</li> </ul> <p>Remis le règlement imprimé papier afin d'aider la discussion de la loi 22.</p> <p>Finalement, nous avons discuté des casiers judiciaires qui n'ont pas encore été remis et faire un suivit des documents.</p>
--

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Karine Haché- Boucher

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date